



Assemblée générale

Distr. générale
28 juillet 2016
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session

Point 134 de l'ordre du jour provisoire*

Budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017

Neuvième rapport d'étape sur l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public par l'ONU et les organismes des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Dans son neuvième rapport d'étape sur l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS), le Secrétaire général met l'accent sur la pérennisation et expose en détail les travaux en cours à l'appui des cinq éléments déterminés comme essentiels pour appliquer durablement ces normes. Il s'intéresse particulièrement au renforcement des contrôles internes, à la valorisation des avantages des normes IPSAS et à la consolidation du rôle d'Umoja en tant qu'élément fondamental de la comptabilité et de la communication d'information financière conformes aux normes IPSAS. Il présente également le plan visant à intégrer le projet IPSAS à l'ensemble du système des Nations Unies avant le 31 décembre 2017. Concernant le système des Nations Unies, il expose les efforts déployés pour harmoniser davantage la comptabilité et la communication d'information aux normes IPSAS dans tous les organismes et pour établir des plateformes de collaboration et des outils permettant d'échanger des renseignements et des pratiques exemplaires.

Le Secrétariat de l'ONU applique les normes IPSAS depuis 2014, à la fois pour les opérations de maintien de la paix et pour ses autres activités. La deuxième série d'états financiers conformes aux normes IPSAS a été publiée en 2015 à l'aide d'Umoja, d'anciens systèmes et de procédures manuelles. Les états financiers de 2016 seront largement générés à partir d'Umoja, sauf pour ce qui est du matériel et des stocks des missions, les données à ce sujet continuant d'être tirées de Galileo.

* A/71/150.



En juillet 2015, le Comité de gestion a approuvé un plan fondé sur cinq éléments destiné à pérenniser le respect des normes IPSAS et à favoriser l'utilisation de données tirées des documents aux normes IPSAS pour mieux gérer l'Organisation. Les progrès réalisés concernent le lancement d'une Déclaration relative au contrôle interne, les travaux sur les Principes directeurs de l'ONU concernant l'application des normes IPSAS, les directives générales et le manuel de finance, la gestion des avantages des normes IPSAS et le déploiement d'Umoja à l'appui de la comptabilité des actifs des missions. L'équipe du projet IPSAS supervise l'exécution du plan de pérennisation et ses fonctions résiduelles seront intégrées officiellement à l'Organisation d'ici à la fin de l'année 2017.

I. Introduction

1. En 2006, l'Assemblée générale, par sa résolution 60/283, a approuvé l'adoption des normes IPSAS pour la présentation des états financiers de l'Organisation des Nations Unies. À partir de 2008, le Secrétaire général a soumis à l'Assemblée des rapports d'étape annuels sur l'adoption des normes IPSAS (A/62/806, A/64/355, A/65/308, A/66/379, A/67/344, A/68/351, A/69/367 et A/70/329).

2. À la fin de l'année 2014, le Secrétariat de l'ONU et toutes les organisations du système des Nations Unies ont présenté des états financiers conformes aux normes IPSAS. Au Secrétariat, les états financiers de toutes les opérations de maintien de la paix portant sur les années 2014 et 2015 ont reçu une opinion sans réserve. L'audit des états financiers de 2015 concernant les autres activités n'est pas terminé, mais tout indique que des opinions favorables seront émises.

3. Lors du passage de l'ONU à la comptabilité et à la présentation de l'information conformes aux normes IPSAS, les principaux changements concernaient la comptabilisation des immobilisations corporelles, des stocks, des immobilisations incorporelles et des éléments de passif liés aux avantages du personnel ou à des réclamations contre l'Organisation. En outre, les placements ont dû être évalués au cours du marché et des comptes de correction de valeur ont été créés pour les créances douteuses. En ce qui concerne les produits, l'Organisation a comptabilisé ceux provenant de contributions en nature et enregistré ceux afférents à des opérations sans contrepartie non plus à la réception des fonds, mais à la signature de l'entente. Les charges sont maintenant portées aux états financiers à la réception des biens ou des services concernés, et non quand les dépenses sont engagées. Une charge d'amortissement correspondant à la consommation du potentiel d'utilisation d'actifs immobilisés est comptabilisée.

4. En ce qui concerne les notes accompagnant les états financiers, les nouveaux éléments qui doivent y être abordés sont l'information sectorielle, l'explication des écarts entre les montants inscrits au budget et les montants effectifs, les principaux dirigeants, la description détaillée de la comptabilisation des avantages du personnel, la durée détaillée des cycles de vie des immobilisations corporelles et les risques relatifs aux placements. Ces nouvelles informations exigées dans le cadre du passage aux normes IPSAS sont progressivement utilisées dans la prise de décisions.

5. Le présent rapport porte sur les progrès réalisés entre le 1^{er} septembre 2015 et le 31 août 2016, une fois les normes IPSAS appliquées, notamment en ce qui concerne la pérennisation du respect des normes IPSAS au Secrétariat et dans l'ensemble du système des Nations Unies.

6. En outre, le Secrétaire général y expose en détail les travaux relatifs aux cinq éléments déterminés comme essentiels à la pérennité du respect des normes IPSAS et décrits précisément dans le plan adopté par le Comité de gestion en juillet 2015. Il fait le point sur les progrès accomplis tant par le Secrétariat de l'ONU (partie II du présent rapport) que par les différents organismes du système des Nations Unies (partie III), sur la rationalisation des procédures IPSAS (partie IV) et sur les points sur lesquels l'Assemblée générale est appelée à se prononcer (partie V).

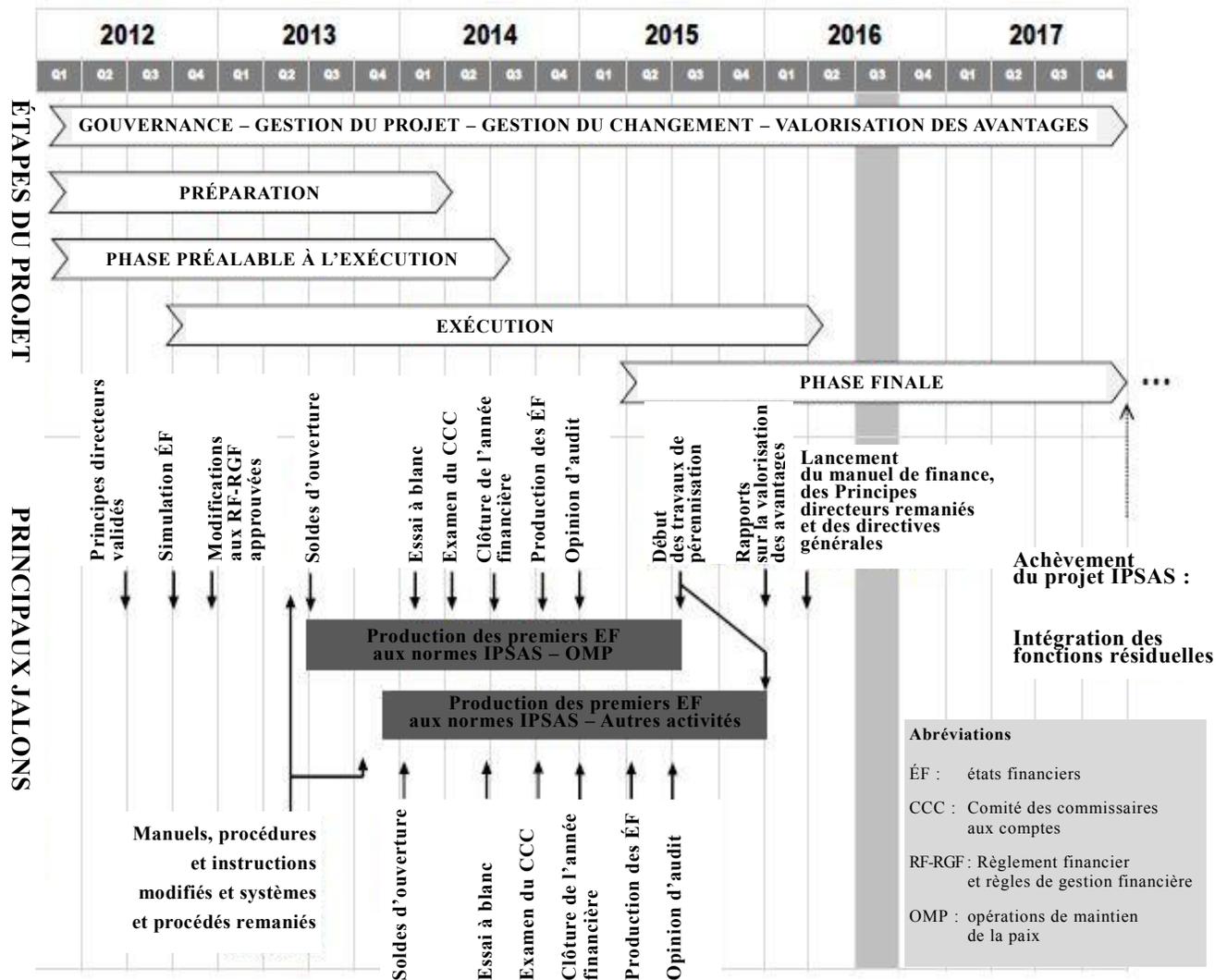
II. Pérenniser le respect des normes IPSAS à l'ONU

A. Généralités

7. Comme le montre la figure I ci-dessous, le projet IPSAS est entré dans sa phase finale. Il met l'accent sur les activités énoncées dans le plan de pérennisation des normes IPSAS, qui est fondé sur cinq éléments. Les composantes de ce plan ont été présentées à l'Assemblée générale dans le précédent rapport d'étape (A/70/329).

8. Le présent rapport porte sur les progrès accomplis au titre des cinq éléments de pérennisation et traite du plan visant à organiser les fonctions résiduelles de l'équipe du projet IPSAS et à les intégrer aux activités du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité à l'achèvement du projet, fin 2017.

Figure I
Étapes et principaux jalons du projet



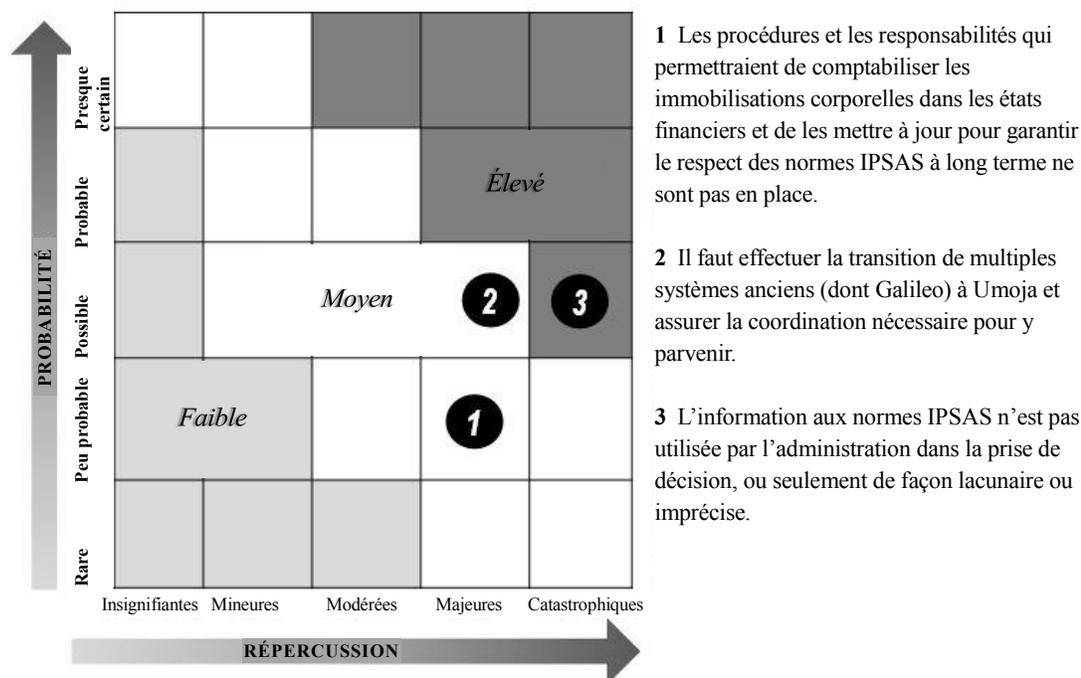
B. Gouvernance et supervision du projet

9. Le Comité directeur pour les normes IPSAS continuera de se réunir chaque trimestre jusqu'à la fin du projet, en décembre 2017, pour évaluer les progrès accomplis et gérer les risques. En août 2015, son mandat a été remanié pour mettre l'accent sur les objectifs de pérennisation consistant à faciliter la transition des anciens systèmes à Umoja pour enregistrer les opérations et élaborer les états financiers, à garantir le respect à long terme des normes IPSAS, notamment en ce qui concerne la formation et le soutien institutionnel, à analyser l'information financière et à trouver des moyens de renforcer les connaissances en gestion financière dans l'ensemble de l'Organisation et à travailler de concert avec le Conseil des normes IPSAS, le Comité des commissaires aux comptes et les parties prenantes à l'interne.

10. Le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit continuera d'aider l'Assemblée générale à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance des questions liées aux normes IPSAS jusqu'à l'achèvement du projet. Il continuera de jouer son rôle de dispositif d'assurance jusqu'à cette date afin d'évaluer le succès du projet et de vérifier si les résultats concrets sont conformes à ceux qui étaient attendus et adaptés à l'objectif visé et si des progrès tangibles ont été réalisés dans la valorisation des avantages des normes IPSAS.

C. Gestion des risques

Figure II
Risques pesant sur la pérennité des normes IPSAS



11. Certains risques pour le projet IPSAS, comme ceux qui étaient liés au déploiement d'Umoja, sont maintenant écartés, mais il en subsiste trois grands. Ceux-ci sont présentés dans la figure ci-dessus et les détails et les mesures d'atténuation les concernant sont exposés ci-après.

12. La gestion des biens et son impact sur la comptabilisation des actifs sont un motif de préoccupation. L'Organisation manque de connaissances et de procédures fixées par écrit dans ce domaine. Afin d'atténuer ce risque majeur, le Bureau des services centraux d'appui a lancé, en coordination avec l'équipe du projet IPSAS, une initiative visant à répertorier les principales difficultés rencontrées par les bureaux et les missions dans les domaines clefs de la gestion des biens et de la comptabilité des actifs, une fois les normes IPSAS appliquées et Umoja déployé, et à y trouver des solutions, afin de pérenniser le respect des normes IPSAS. Sept ateliers de trois jours ont été organisés à New York, Genève, Brindisi (Italie), Nairobi, Beyrouth, Santiago et Entebbe (Ouganda). Plus de 150 membres du personnel de plus de 35 lieux d'affectation (missions, Siège, bureaux hors siège et tribunaux) y ont participé.

13. Les recommandations formulées dans le cadre de cette initiative sont triples : elles portent sur le dispositif de gestion des biens, la collaboration et les ressources humaines. Le dispositif de gestion des biens doit être renforcé : il faut s'assurer que des procédures sont en place dans les domaines clefs, formation, renforcement de la collaboration et directives à l'appui. Il faut également changer d'optique, de culture et de façon de travailler afin d'intégrer les fonctions relatives à la gestion des biens. En ce qui concerne les ressources humaines, il faut remanier la structure des effectifs alloués à la gestion des biens et pallier le manque de personnel en comblant rapidement les emplois d'Administrateur chargé de la gestion des immobilisations incorporelles demeurés vacants.

14. La poursuite de l'utilisation de l'ancien système Galileo pour comptabiliser les biens des missions pose un autre risque majeur à la pérennité des normes IPSAS. Le projet de retrait de service de Galileo, qui a été lancé en décembre 2015, vise à atténuer ce risque. L'équipe de ce projet, appuyée par des analystes d'Umoja, a terminé en janvier 2016 l'étape de planification et d'analyse. La conversion des données et le déploiement devraient être achevés d'ici le milieu du troisième trimestre de 2017, après quoi Galileo devrait être retiré du service et la comptabilité des biens de toutes les missions devrait être effectuée dans Umoja. D'ici là, des estimations continueront d'être présentées dans les états financiers pour ce qui est du matériel et des stocks. En tant que membre du Comité de pilotage d'Umoja, l'équipe du projet IPSAS participe activement à cette opération et en suit de près l'évolution.

15. Un nouveau risque a été répertorié : le fait que l'information aux normes IPSAS n'est pas utilisée par l'administration dans la prise de décision, ou seulement de façon lacunaire. Ce risque est atténué par : a) le lancement prévu du manuel de finance et les cours d'analyse des états financiers qui doivent être proposés prochainement; b) la compréhension et l'étude de la façon dont les informations conformes aux normes IPSAS sont utilisées et le renforcement de la fonction d'analyse financière du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité.

D. Pérennité du respect des normes IPSAS

16. Comme indiqué dans le précédent rapport d'étape, cinq éléments ont été choisis comme étant essentiels aux efforts de pérennisation et sont en cours de mise en œuvre : la gestion des avantages des normes IPSAS; le renforcement du dispositif de contrôle interne et la publication d'une Déclaration relative au contrôle interne; la gestion du cadre réglementaire applicable aux normes IPSAS; la consolidation du rôle fondamental d'Umoja pour la comptabilité et la communication d'information financière conformes aux normes IPSAS; la formation et le perfectionnement. On trouvera ci-après un récapitulatif des principaux progrès réalisés pour chacun de ces éléments et des résultats obtenus.

Gestion des avantages des normes IPSAS

17. Depuis que la valorisation des avantages des normes IPSAS a été portée sur la liste des cinq éléments essentiels à la pérennisation du respect des normes IPSAS, des progrès importants ont été réalisés par rapport aux cinq grandes catégories d'avantages, à savoir : l'harmonisation avec les pratiques de référence; la consolidation de la gestion de l'actif et du passif; l'obtention d'informations plus précises sur les coûts; l'amélioration de la cohérence et de la comparabilité; le renforcement de la transparence et du respect du principe de responsabilité. Ces cinq catégories d'avantages ont été subdivisées en 15 domaines dans lesquels des retombées étaient attendues. Chaque avantage est assorti d'un ou de plusieurs indicateurs de résultats afin de faciliter le suivi et la vérification des progrès accomplis.

18. Afin de recueillir efficacement les renseignements pertinents auprès des départements, des bureaux et des missions de l'Organisation, un mécanisme de communication de l'information dans le cadre duquel les indicateurs de résultats sont traduits en activités pratiques et en éléments d'information à fournir a été mis en place dans le contexte du déploiement du plan visant à pérenniser l'application des normes IPSAS. Il permet aux référents IPSAS de faire régulièrement le point sur les résultats qualitatifs et quantitatifs et d'en rendre compte deux fois par an au Comité directeur pour les normes IPSAS.

Stratégie de valorisation des avantages

19. Depuis la publication du dernier rapport d'étape, l'équipe IPSAS a continué de suivre les efforts de valorisation des avantages fournis par les départements, les bureaux et les missions de l'Organisation et d'en rendre compte. Pendant la période considérée, la contribution aux initiatives de pérennisation des normes IPSAS, notamment la valorisation et la gestion de leurs avantages, est demeurée inscrite sur les lettres de mission des hauts dirigeants afin de renforcer la responsabilité et l'intérêt des administrateurs.

20. Le mécanisme de suivi des avantages des normes IPSAS a été remanié en fonction des commentaires formulés lors du premier cycle de communication de l'information, en août 2015, afin de simplifier la procédure et de faciliter la collecte, la vérification et la communication sommaire des données. Une série de stages de formation par vidéoconférence a été organisée pour clarifier les éléments d'information à suivre et à communiquer et sensibiliser les administrateurs chargés de rapporter les résultats à l'importance de la valorisation des avantages. En outre,

une formation de sensibilisation a été mise en place. Il en sera question dans la partie du présent rapport consacrée au perfectionnement.

21. Un deuxième cycle de communication de l'information sur la valorisation des avantages des normes IPSAS a débuté en février 2016 et s'est conclu en juin 2016. Grâce au remaniement du mécanisme de communication de l'information et aux multiples séances de formation, le taux de réponse des bureaux a atteint presque 100 pour cent et la qualité des données fournies s'est améliorée, ce qui a permis de bien évaluer les effets des normes IPSAS dans plusieurs domaines d'activités.

Avantages des normes IPSAS

Catégorie A : Harmonisation avec les pratiques de référence

22. Depuis l'adoption des normes IPSAS pour l'année financière 2014, le Secrétariat de l'ONU a reçu des opinions d'audit favorable pour l'ensemble de ses 13 séries d'états financiers, ce qui constitue un accomplissement majeur pour l'Organisation et garantit à toutes les parties prenantes que les politiques et procédures de comptabilité conforme aux normes IPSAS sont solides.

23. L'obtention d'opinions d'audit favorables par les entités de l'Organisation témoigne clairement du respect des normes IPSAS et des pratiques exemplaires en matière d'information financière. Cela confirme que l'Organisation bénéficie du premier avantage escompté, qui est l'harmonisation avec les pratiques internationales de référence en comptabilité et en communication de l'information. Cette validation par les organes de contrôle externes, qui prouve que la qualité des informations financières s'est améliorée, rend ces informations plus crédibles.

24. Le nombre de dispositions transitoires prévues pour élaborer les états financiers a été minimisé et on a planifié de les éliminer progressivement selon l'échéancier prévu par les normes IPSAS.

25. La capacité de présenter en temps voulu des états financiers conformes aux normes IPSAS, une réelle collaboration avec les auditeurs externes ainsi que les commentaires reçus des différents bureaux confirment la compétence et la fiabilité du personnel et des procédures en place pour garantir la pérennité du respect des normes IPSAS par l'Organisation.

Catégorie B : Consolidation de la gestion de l'actif et du passif

26. Le passage aux normes IPSAS a nettement amélioré les procédures de gestion des actifs de l'Organisation. Les bureaux de l'ensemble du Secrétariat ont fait état de taux de vérification des actifs de 100 pour cent, ce qui confirme que les biens sont correctement enregistrés dans les livres comptables et dans les états financiers. Dans le cadre de la gestion des actifs, de multiples exemples de contrôle plus rigoureux des stocks de biens découlant d'une meilleure visibilité des données y relatives ont été signalés, les niveaux des stocks étant régulièrement examinés. Plusieurs missions ont fait part des efforts qu'elles avaient entrepris pour abaisser le niveau des stocks et ont signalé des changements à cet égard depuis la première année de l'adoption des normes IPSAS. Cependant, ces efforts ne peuvent être attribués à la seule application des normes : dans plusieurs cas, ils découlent d'une combinaison de changements apportés dans le cadre de la stratégie globale d'appui aux missions, d'Umoja et de la réorganisation de la chaîne d'approvisionnement.

Les normes IPSAS ont toutefois rendu plus visibles les lacunes et incité l'administration à y remédier.

27. Les bureaux ont commencé à accorder plus d'attention aux engagements liés aux prestations au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et à mettre de côté des fonds en ce qui concerne les membres du personnel dont les activités sont financées au moyen de ressources extrabudgétaires, étant donné que les normes IPSAS exigent que ces engagements soient présentés dans les états financiers. L'étape suivante, pour le Secrétariat, consiste à élaborer des politiques garantissant que l'Organisation mette de côté les fonds voulus.

28. En raison du passage aux normes IPSAS, des justificatifs plus détaillés sont fournis et des examens plus rigoureux des actions en justice sont effectués en vue de présenter les provisions et les passifs éventuels. Après analyse, on a constaté que, dans certains cas, le montant des dépenses potentielles de l'Organisation pouvait être réduit de 60 à 80 pour cent après examen par des juristes et par l'équipe IPSAS, ce qui a permis de le comptabiliser de façon plus précise dans les états financiers et ouvre la voie à une amélioration de la planification et de la budgétisation. Le signalement des affaires disciplinaires entraîne en outre une meilleure gestion et une meilleure application des décisions de l'administration.

Catégorie C : Obtention d'informations plus précises sur les coûts

29. En raison de la mise en application des normes IPSAS et du fait que les données sont plus visibles dans Umoja, une attention accrue a été accordée aux engagements, aux engagements non réglés et aux créances en souffrance, ce qui a permis d'améliorer la gestion budgétaire. Les bureaux ont également mieux utilisé le budget et ils ont pu améliorer leurs procédures de façon à réduire l'écart entre le montant des crédits alloués et celui des dépenses effectives. Pour ce qui est de l'amélioration globale des pratiques de gestion financière, il a été dit que, grâce aux normes IPSAS et à Umoja, la gestion des biens, l'utilisation du budget et la visibilité des dépenses avaient été améliorées et que les entités avaient une meilleure compréhension de leur situation financière. De nouvelles améliorations devraient être constatées quand Umoja sera pleinement fonctionnel.

Catégorie D : Amélioration de la cohérence et de la comparabilité

30. Pour ce qui est de la cohérence et de la comparabilité, les avantages apparaîtront plus clairement quand les normes IPSAS auront été appliquées depuis plus longtemps. Il faudra pour cela que les administrateurs utilisent davantage les informations et les indicateurs financiers aux normes IPSAS dans la prise de décisions.

Catégorie E : Renforcement de la transparence et du respect du principe de responsabilité

31. Pour ce qui est du renforcement de la transparence et du respect du principe de responsabilité, de nombreux exemples de la façon dont la nouvelle comptabilité a modifié les activités quotidiennes des gestionnaires de programmes ont été fournis. La plupart d'entre eux découlent d'une meilleure visibilité de la situation financière des programmes, des actifs disponibles et des mouvements de trésorerie. En outre, les missions ont affirmé que grâce au rapport mensuel qu'elles établissaient, elles étaient en mesure de remanier leurs pratiques de gestion financière régulièrement.

Conclusion concernant la valorisation des avantages

32. Les multiples améliorations qualitatives apportées à la gestion de l'Organisation témoignent des effets positifs des normes IPSAS. Selon des données empiriques, les modifications apportées à la présentation des biens et la meilleure gestion des provisions offrent progressivement des avantages quantitatifs.

33. D'après l'analyse des données communiquées, certains avantages et indicateurs de résultats inscrits dans le plan prospectif de valorisation des avantages des normes IPSAS, qui a été élaboré et mis en application pendant la première année de l'adoption des normes IPSAS, s'avèrent moins importants à ce stade et seront soit reformulés, soit abandonnés. Si nécessaire, les éléments à communiquer et à suivre seront modifiés en conséquence.

34. Comme suite à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 69/262, l'équipe IPSAS a ajouté à la liste un avantage relatif aux biens fournis par les pays hôtes aux missions de maintien de la paix et aux autres bureaux des Nations Unies. Conformément aux normes IPSAS, les biens dont on a fait don à l'Organisation sont comptabilisés dans les états financiers à la rubrique des contributions en nature. Les actifs dont le titre de propriété est transféré à l'ONU sans restriction sont considérés comme des biens de l'Organisation et comptabilisés comme tels dans les états financiers. Cependant, quand l'Organisation obtient le droit d'utiliser des biens sans en devenir propriétaire, l'arrangement en question est considéré comme un contrat de location simple et le coût de location correspondant est comptabilisé en produits et charges. Quand l'organisation obtient le droit d'utiliser des biens à long terme, l'arrangement en question est considéré comme un contrat de location-financement. Cela donne une idée plus précise des actifs et des passifs ainsi que des produits et des charges de l'Organisation.

Renforcement du dispositif de contrôle interne

35. Au cours de la période considérée, l'Organisation a mis à jour ses plans initiaux, exposés dans le précédent rapport d'étape (voir A/70/329, par. 49 à 51), et défini son approche du renforcement du dispositif de contrôle interne. Dans le cadre de cette approche, qui sera fondée à l'échelle de l'Organisation sur une démarche visant à produire une Déclaration relative au contrôle interne, tous les chefs de département, de bureaux et de missions devront présenter chaque année au Contrôleur de l'ONU une déclaration donnant des garanties que des contrôles internes sont en place et fonctionnent dans leur domaine de responsabilité respectif. Pour ce faire, les administrateurs pourront compter sur des listes de vérification leur permettant de réaliser une auto-évaluation, des supports de communication et de formation ainsi que des séances de formation pratique sur l'évaluation locale des contrôles internes. Comme l'indique le précédent rapport, le dispositif intégré de contrôle interne du Comité des organisations coparrainantes de la Commission Treadway servira de référence pour déterminer les composantes et les activités de contrôle interne visant à atténuer les risques dans ce domaine.

36. Pour définir l'approche de l'Organisation ainsi que sa stratégie et son plan d'exécution, une évaluation des expériences du Programme alimentaire mondial et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, qui ont été les premiers organismes du système des Nations Unies à mettre en place une Déclaration relative au contrôle interne, et de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a adopté cette approche en 2015, a été réalisée de

façon à en tirer des enseignements et à répertorier les pratiques de référence applicables à l'ONU.

37. Étant donné que la gestion des risques organisationnels et les contrôles internes sont étroitement liés, on a étudié des moyens d'intégrer à la stratégie globale de gestion des risques organisationnels les informations sur les risques obtenus pendant la démarche visant à donner des garanties afin d'assurer leur cohérence.

38. Les prochaines étapes consisteront à définir les objectifs de contrôle interne de l'Organisation, à établir les listes de vérifications devant servir aux auto-évaluations et à décider du contenu des déclarations en répertoriant les contrôles en place et en les comparant à ceux du Comité des organisations coparrainantes de la Commission Treadway, sur la base des conclusions d'audit les plus récentes et les plus fréquentes et compte tenu du dispositif de contrôle dans Umoja ainsi que de l'avis de l'administration sur les normes de contrôle interne et leur efficacité.

39. Comme prévu initialement, cette phase sera suivie d'un exercice pilote planifié pour la fin de 2016 visant à faire tester à certaines missions la procédure à suivre et la documentation à fournir pour donner des garanties. Cela permettra de les mettre au point avant qu'elles soient étendues à toutes les opérations de maintien de la paix au début de 2017 et aux autres entités à l'automne 2017. Des séances de formation seront alors dispensées simultanément à plusieurs entités dans les principaux lieux d'affectation.

40. En fonction des résultats de cette expérience, il est envisagé d'adjoindre une Déclaration relative au contrôle interne aux états financiers des opérations de maintien de la paix pour l'année 2016/17 et des autres entités pour l'année 2017.

Gestion du cadre réglementaire

41. Le maintien d'un cadre réglementaire à jour nécessite un dispositif spécifique permettant de valider tous les nouveaux principes directeurs et de traiter toutes les modifications pertinentes apportées aux textes réglementaires et aux documents de procédure. Cela fait partie des efforts déployés pour pérenniser le respect des normes IPSAS, qui sera officiellement intégré aux activités de la Division de la comptabilité en 2017.

42. Le plan de travail actuel du Conseil des normes IPSAS porte sur un grand nombre de questions ayant des incidences sur l'information financière dans l'ensemble du système des Nations Unies. Il convient donc d'exercer une surveillance étroite de ces travaux et d'y participer activement pour les influencer et pour apporter tout changement nécessaire au cadre réglementaire applicable aux normes IPSAS, à Umoja ou aux autres procédés et procédures. On trouvera ci-après une liste des domaines dans lesquels le Conseil envisage d'élaborer des normes ou de les modifier :

a) Information financière concernant les biens patrimoniaux. Une nouvelle norme est en cours d'élaboration. Elle aura des répercussions importantes sur la présentation de l'information financière étant donné le volume considérable de biens de ce type que détient l'Organisation. Actuellement, ces biens n'ont pas à être comptabilisés dans les états financiers et la présentation d'information à leur sujet est facultative. Toutefois, la nouvelle norme imposerait de les inclure dans les états financiers. Aucune décision n'a encore été arrêtée concernant les renseignements à

fournir. Selon le plan de travail actuel, la version définitive de cette norme devrait être approuvée pendant le deuxième trimestre de 2019;

b) Produits et charges afférentes à des opérations sans contrepartie. Le Conseil des normes IPSAS examine les produits d'opérations avec contrepartie directe (gagnés) et ceux d'opérations sans contrepartie directe (contributions statutaires et volontaires) et prévoit d'apporter de nouveaux changements aux normes 9 et 23 ou de les remplacer, ce qui témoigne de la complexité du projet. Le document de consultation sera approuvé en décembre 2016. Toute nouvelle norme dans ce domaine aura des répercussions importantes pour l'Organisation, étant donné qu'une part importante de ses revenus provient d'opérations sans contrepartie directe et qu'elle consacre un montant important à des charges liées à ce type d'opérations, qui ne sont soumises à aucune norme particulière. Il est donc essentiel pour l'Organisation de suivre ces travaux et d'y participer;

c) Contrats de location : un exposé-sondage devrait être approuvé pour mars 2017. Il portera sur les questions complexes concernant les contrats de cession-bail, les opérations comptables concernant le bailleur et les arrangements visant à transférer le droit d'utiliser des actifs, qui sont communément utilisés dans le système des Nations Unies;

d) Avantages du personnel : une nouvelle norme relative à la communication d'informations sur les avantages du personnel, notamment des gains ou des pertes actuariels, a été approuvée; elle entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2018;

e) Rapprochements d'entités publiques : une norme est en cours d'élaboration, un exposé-sondage ayant été publié en 2016. Les travaux du Conseil dans ce domaine auront un impact sur le regroupement des activités des tribunaux (Mécanisme pour les Tribunaux pénaux internationaux, Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et Tribunal pénal international pour le Rwanda).

43. Le Conseil des normes IPSAS continue d'élaborer et de mettre à jour des normes, c'est pourquoi il faut charger des ressources de surveiller ses travaux et d'y participer afin de pérenniser le respect des normes IPSAS à l'ONU et dans le système des Nations Unies. Tout changement apporté aux normes IPSAS doit se traduire par une modification des Principes directeurs de l'ONU concernant l'application des normes IPSAS, des directives générales, du manuel de finance et d'autres documents, et il peut entraîner une modification des procédures comptables dans Umoja.

Consolidation du rôle fondamental d'Umoja pour la comptabilité et la communication d'information financière conformes aux normes IPSAS

44. Il est essentiel de continuer à renforcer le rôle d'Umoja pour garantir la pérennité du respect des normes IPSAS à long terme. C'est pourquoi l'équipe IPSAS continuera de jouer un rôle de premier plan dans les domaines suivants : poursuite de l'élaboration du manuel de finance IPSAS/Umoja; automatisation de la production des états financiers; comptabilisation des biens des missions au moyen d'Umoja.

Manuel de finance

45. Les travaux portant sur le manuel de finance se sont poursuivis pendant la période considérée. Ce manuel réunit les politiques relatives aux normes IPSAS et

la description détaillée des manœuvres correspondantes dans Umoja afin d'enseigner aux usagers à la fois les normes IPSAS et les étapes concrètes requises pour effectuer une opération conforme à ces normes dans Umoja.

46. Le manuel est hébergé sur un site Web créé spécialement à cet effet. Ainsi, les usagers peuvent facilement y effectuer des recherches et cliquer sur l'élément qui les intéresse, ce qui le rend convivial. Il porte sur les différents modules d'Umoja qui permettent d'effectuer des opérations et qui constituent la base de la communication d'information financière aux normes IPSAS. Une fois achevé, le manuel comprendra un chapitre consacré à l'automatisation de la production des états financiers.

47. Le manuel sera mis à jour au fur et à mesure qu'Umoja évoluera et que des procédés y seront ajoutés. Il fera donc l'objet de remaniements constants. La première version sera lancée à la fin de 2016.

Automatisation de la production des états financiers (module Business Planning and Consolidation)

48. Les travaux portant sur l'automatisation de l'élaboration des états financiers dans Umoja ont démarré. Ils visent à automatiser autant que possible la production des états financiers de toutes les entités publiantes du Secrétariat de l'ONU ayant adopté Umoja. Les états financiers des opérations de maintien de la paix (volume II) pour la période allant jusqu'au 30 juin 2016 seront les premiers à être produits ainsi. La solution utilisée pour automatiser l'élaboration des états financiers est le module Business Planning and Consolidation (module BPC).

49. Ce module doit permettre d'automatiser et d'accélérer la clôture de l'année financière. Il offre la possibilité de normaliser la production des états financiers. Comme il dispose d'une base de données centrale, on n'aura pas besoin de tableur pour élaborer les états financiers. L'interface utilisateur est intuitive, étant donné qu'on accède au module principalement grâce au logiciel Excel de Microsoft. Les états financiers et les notes y afférentes seront élaborées dans ce module, qui contient des outils permettant d'exécuter une conversion monétaire, d'effectuer des écritures d'élimination entre entités et de procéder à des contrôles visant à garantir la cohérence des données.

50. À la fin de 2015, un premier prototype a été élaboré; il portait sur les états de la situation financière et les résultats financiers du volume II et il était fondé sur les données versées l'environnement de développement. Par la suite, un modèle d'états financiers commun pour les volumes I et II a été élaboré qui tenait compte autant que possible des critères des autres entités publiantes, afin de normaliser au maximum la procédure et la production de tous les états financiers des entités publiantes du Secrétariat.

51. Ce module simplifie notamment la procédure permettant d'établir des états financiers consolidés. Il est sous-tendu par un entrepôt central de données comportant des données Umoja à jour. L'Organisation aura accès à des états financiers harmonisés et à des tableaux harmonisés accompagnant les notes relatives aux états financiers. Cela devrait permettre de réduire le temps consacré aux procédures de consolidation et d'élimination.

52. Le module BPC permettra de produire des notes et des états financiers clairs et transparents grâce à une procédure automatisée contrôlée au Siège. Ainsi, toutes les

données et les ajustements à télécharger sont accompagnés des justificatifs requis et enregistrés selon une piste de vérification distincte. Par conséquent, le module permettra de voir d'un seul coup d'œil, au même endroit, les données enregistrées dans Umoja et de produire des notes et des états financiers plus clairs et plus transparents.

53. À ce jour, 49 rapports ont été créés pour le volume II, ce qui comprend les états financiers et les notes, ainsi que les formulaires nécessaires à la saisie manuelle des données, si nécessaire, les contrôles visant à garantir la cohérence des données et les règles applicables aux écritures d'élimination. Le module BPC d'Umoja devrait entrer en service à la fin du mois de juillet 2016 pour la production du volume II des états financiers en date du 30 juin 2016.

54. La prochaine étape a déjà démarré et il est envisagé de mettre en service le module BPC pour le volume I et les états financiers de huit autres entités publiantes du Secrétariat avant la fin de 2016.

Comptabilisation des biens des missions au moyen d'Umoja

55. Umoja a été progressivement mis en service dans l'ensemble du Secrétariat de l'ONU. Toutes les informations concernant les actifs immobilisés (considérés comme des immobilisations corporelles selon les normes IPSAS), les données concernant le matériel (biens ne dépassant pas le seuil d'immobilisation) et les stocks sont enregistrées dans Umoja pour toutes les entités des groupes 3 et 4.

56. Bien que les missions utilisent le grand livre auxiliaire pour enregistrer les coûts, les amortissements cumulés et l'élément vie utile des biens immobiliers et des infrastructures, elles continuent d'utiliser un ancien système pour effectuer le suivi des informations détaillées (notamment les coûts, l'amortissement et la vie utile) du matériel et des immobilisations en cours. Elles utilisent le système Galileo pour effectuer le suivi des informations relatives au matériel et établissent un dossier récapitulatif des données sur les coûts et les amortissements cumulés saisies dans ce système en vue de l'élaboration des états financiers. Les immobilisations en cours sont gérées sur des feuilles de calcul à l'aide d'informations détaillées permettant de chiffrer les dépenses.

57. Le grand livre auxiliaire d'Umoja contient des renseignements sur chacun des biens, notamment son prix, son amortissement et sa vie utile. Les actifs sont automatiquement enregistrés à leur réception, à partir des données relatives aux articles saisies lors de l'acquisition, ce qui permet également de classer l'article dans la bonne sous-catégorie d'immobilisations corporelles. En outre, dans Umoja, le calcul et le regroupement des amortissements sont effectués conformément aux normes IPSAS.

58. L'utilisation d'Umoja dans les missions politiques spéciales et les missions de maintien de la paix pour ce qui est des immobilisations corporelles et des stocks est la prochaine grande entreprise pour laquelle l'expertise de l'équipe IPSAS sera sollicitée. Le matériel et les stocks des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales sont actuellement gérés dans Galileo, tandis que leurs biens immobiliers (bâtiments et infrastructures) sont gérés dans Umoja, toutes les fonctions du logiciel n'étant pas utilisées pour les opérations concernant ces derniers. Un plan détaillé a été élaboré, qui comprend le montant des ressources

nécessaires, les échéances prévues ainsi que les stratégies et les méthodes de conversion des données.

59. En septembre 2017, les données relatives à toutes les immobilisations, soit environ 73 000 articles, seront importées dans Umoja. L'équipe chargée de la mise hors service de Galileo nettoiera les données et adaptera le système aux fins de la conversion des données. Une fois la conversion achevée, toutes les immobilisations achetées seront automatiquement portées à l'actif et les données relatives aux articles correspondantes seront automatiquement créées dans le système. L'amortissement sera ensuite géré de façon centrale, de sorte qu'il ne sera plus nécessaire d'apporter des ajustements manuels aux immobilisations corporelles des missions à l'extérieur du grand livre auxiliaire des actifs immobilisés. La conversion de ces soldes garantira que les soldes relatifs aux immobilisations sont visibles et actualisés dans l'état de la situation financière, pour un suivi plus efficace. Des renseignements détaillés seront ainsi disponibles facilement en un seul et même endroit aux fins de la gestion financière, budgétaire et opérationnelle, ce qui devrait amener des gains d'efficacité dans la gestion des actifs.

60. Le module d'Umoja consacré aux immobilisations en cours doit également être déployé dans les missions en septembre 2017. Une fois qu'il sera mis en service, il n'y aura plus à effectuer de procédure manuelle pour porter à l'actif les soldes relatifs aux immobilisations en cours et les missions pourront effectuer le suivi de ces soldes sur une base mensuelle à l'aide de collecteurs de coûts associés à des profils d'investissement.

61. Il convient également de noter que tous les soldes des stocks des missions (y compris les stocks pour déploiement stratégique) seront également intégrés à Umoja en septembre 2017. Conformément à la stratégie de conversion des données prévue dans le cadre de la mise hors service de Galileo, les données relatives aux articles seront transférées dans Umoja et celles relatives aux stocks ayant une valeur marchande seront converties de façon à être exploitées dans Umoja. L'équipe chargée de la mise hors service s'attend à convertir près de 31 000 enregistrements portant sur des articles dont le coût historique s'établit à 3,1 milliards de dollars (y compris les soldes portant sur les stocks ayant une valeur marchande et sur ceux n'en ayant pas). Ces soldes sont actuellement ajoutés manuellement dans Umoja et servent à établir les états financiers à partir des données de Galileo. Tous les éléments classés automatiquement parmi les stocks seront comptabilisés comme stocks et un ajustement sera opéré afin de reclasser les stocks n'ayant pas de valeur marchande lors de l'établissement des états financiers. Du fait que les données relatives aux stocks indiqueront le lieu où ils se trouvent, l'Organisation disposera de façon centralisée de renseignements détaillés sur la répartition de ses stocks ayant une valeur marchande ou non et de l'information dont elle a besoin aux fins de l'établissement des états financiers et à des fins budgétaires.

62. Pour importer dans Umoja les données relatives au matériel et aux stocks, pour retirer Galileo du service et pour traiter les opérations concernant l'immobilier en tirant pleinement parti des fonctionnalités d'Umoja, il faut maîtriser les normes IPSAS et Umoja. L'équipe IPSAS est appelée à jouer un rôle essentiel à cet égard, afin de vérifier que la transition s'effectue conformément aux normes IPSAS.

Formation et perfectionnement

63. Chacun des éléments essentiels à la pérennisation des normes IPSAS s'accompagne de mesures de perfectionnement visant à doter les fonctionnaires des compétences techniques nécessaires pour appliquer ces normes et faciliter l'établissement de rapports conformes à celles-ci.

64. Après avoir comparé les programmes proposés par différents instituts professionnels de comptabilité internationale et en s'appuyant sur l'expérience d'autres organismes du système des Nations Unies, l'Organisation a choisi la formation professionnelle en gestion des finances publiques internationales proposée par le Chartered Institute of Public Finance and Accountancy. Cette formation a été suivie avec succès par des personnes concernées de six organismes du système des Nations Unies (le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Organisation mondiale de la Santé, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Programme alimentaire mondial et le Fonds des Nations Unies pour la population) selon des modalités différentes concernant : a) le nombre de modules étudiés chaque année; b) les exemptions pour les fonctionnaires ayant déjà un diplôme en comptabilité délivré par un autre institut de comptabilité; c) le profil du personnel autorisé à suivre le programme. La validation de la totalité des modules de la formation permet d'obtenir le statut d'expert-comptable en gestion des finances publiques. Compte tenu des exigences de la formation, l'ensemble du programme équivaut à un diplôme de master, qui peut être obtenu en trois ans environ.

65. Un projet-pilote a été lancé en septembre 2015 pour déterminer les modalités de mise en œuvre de la formation. Dans ce cadre, deux fonctionnaires du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité se sont inscrits au programme au niveau du certificat et deux autres ont demandé des exemptions afin de commencer à un niveau supérieur. L'expérience ainsi acquise permettra à l'Organisation d'offrir plus largement ce programme dans les mois à venir. Les principales activités en cours sont les suivantes : a) établissement de la structure interne qui sera chargée de gérer la logistique du programme; b) travaux visant le respect des conditions requises pour conclure un marché avec l'institut de formation (Chartered Institute of Public Finance and Accountancy). Par la suite, il conviendra de faire connaître la formation aux différents bureaux afin de les inciter à choisir les candidats qui participeront au programme et à faire le nécessaire pour obtenir la certification.

66. En outre, les activités de renforcement des capacités énumérées ci-après ont été menées au cours de la période considérée : a) une formation de perfectionnement à l'établissement des états financiers destinée aux fonctionnaires des finances hors classe et aux fonctionnaires des finances des missions politiques spéciale et des bureaux hors siège, tenue à New York, en décembre 2015, et suivie par plus de 100 personnes (y compris les participants et les animateurs du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité et de l'équipe Umoja); b) un atelier sur l'élaboration des états financiers tenu à Entebbe (Ouganda) en juin 2016 à l'intention des fonctionnaires des finances et du budget des opérations de maintien de la paix, coordonné par la Division de la comptabilité et la Division du financement des opérations de maintien de la paix du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité; c) sept ateliers visant à simplifier

davantage la gestion des actifs à l'aide d'Umoja et des normes IPSAS et à renforcer les capacités de façon à généraliser l'utilisation du nouvel ensemble de directives, de manuels, de formations et de qualifications relatifs à la gestion des biens.

67. Enfin, une formation sur ordinateur à l'importance de la valorisation des avantages a été lancée et elle est actuellement proposée dans Inspira. Le contenu d'une formation de sensibilisation aux normes IPSAS à suivre en ligne a été établi, le Bureau de l'informatique et des communications devant régler les aspects techniques de sa mise à la disposition des fonctionnaires.

E. Budget et dépenses du projet

68. Par sa résolution 60/283, l'Assemblée générale a approuvé les ressources nécessaires à la mise en œuvre des normes IPSAS.

69. L'équipe IPSAS compte trois postes imputés sur le budget ordinaire¹ et quatre emplois de temporaire (autre que pour les réunions) financés à l'aide du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. En outre, une équipe de consultants appuie les activités de pérennisation du projet IPSAS et les travaux visant à leur donner un caractère institutionnel.

70. Le tableau ci-dessous présente une ventilation par source de financement des crédits initialement ouverts et des dépenses prévues pour l'exercice biennal 2016-2017, au 30 juin 2016. Le budget estimatif du projet d'application des normes IPSAS s'élève à 27 millions de dollars, avant la planification détaillée des activités de pérennisation, dont 12,8 millions au titre du compte d'appui, 10 millions au titre du budget ordinaire et 4,2 millions au titre des ressources extrabudgétaires (voir A/67/564, par. 17). Au 30 juin 2016, les dépenses engagées s'établissent à 24 millions de dollars, exclusion faite des dépenses d'un montant cumulé de 4,2 millions engagées au titre des ressources extrabudgétaires. Un montant supplémentaire de 2,5 millions a été approuvé au titre du compte d'appui pour 2016/2017, en combinaison avec le montant déjà approuvé de 1,24 million en ressources du budget ordinaire pour la période 2016-2017.

Budget et dépenses du projet d'adoption des normes IPSAS à l'ONU

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Dépenses ^a 2006-2013	Dépenses 2014-2015	Crédits initialement ouverts 2016-2017	Dépenses ^{a,b} au 30 juin 2016	Total des dépenses 2006-2016
Budget ordinaire					
Postes	3 968,7	1 270,4	938,8	216,2	5 455,3
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	944,2	–	5,1	–	944,2
Consultants	272,9	–	–	1,1	274,0
Voyages	282,7	31,1	89,0	2,9	316,7
Services contractuels	51,5	22,5	22,0	–	74,0
Divers	101,5	80,4	23,7	23,3	205,2

¹ Quatre postes initialement, puis trois depuis la suppression d'un poste P-3 en décembre 2015.

<i>Objet de dépense</i>	<i>Dépenses^a 2006-2013</i>	<i>Dépenses 2014-2015</i>	<i>Crédits initialement ouverts 2016-2017</i>	<i>Dépenses^{a,b} au 30 juin 2016</i>	<i>Total des dépenses 2006-2016</i>
Chapitre 29B (Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité)	5 621,5	1 404,4	1 078,6	243,5	7 269,4
Chapitre 32 (Activités administratives financées en commun)	1 710,9	237,1	161,7	–	1 948,0
Total partiel	7 332,4	1 641,5	1 240,3	243,5	9 217,4
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix					
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	2 831,9	1 828,7	1 375,3	401,3	5 061,9
Consultants	5 467,4	2 438,7	3 284,0	554,5	8 460,6
Voyages	396,8	729,0	511,0	93,6	1 219,4
Divers	14,2	24,4	110,1	0,4	39,0
Total partiel	8 710,3	5 020,8	5 280,4	1 049,8	14 780,9
Total	16 042,7	6 662,3	6 520,7^d	1 293,3	23 998,3^c

^a Dépenses établies selon les conventions applicables au budget.

^b Montant arrêté le 25 juillet 2016 des dépenses effectives au 30 juin 2016.

^c Ce montant cumulé des dépenses ne comprend pas les dépenses d'un montant de 4,2 millions de dollars engagées par les commissions régionales et bureaux hors Siège au titre des fonds extrabudgétaires.

^d Crédits ouverts, calculés au prorata, pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2016, crédits alloués pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 et crédits calculés au prorata pour la période du budget du maintien de la paix allant du 1^{er} juillet au 30 décembre 2017.

III. Normes comptables internationales pour le secteur public et système des Nations Unies

71. Vingt-quatre organismes des Nations Unies avaient achevé avec succès leur mise en œuvre des normes IPSAS en 2015 et continuent de faire l'objet d'opinions sans réserve lors des audits. Ces résultats attestent de la capacité du système des Nations Unies à adopter les normes IPSAS et à continuer de se conformer à celles-ci pour améliorer la qualité de l'information financière, en renforçant la transparence et le respect du principe de responsabilité.

72. À présent que tous les organismes sont dans la période qui suit la mise en œuvre, les principales activités du Groupe de travail des normes comptables sont axées sur le respect continu des normes IPSAS et la valorisation des avantages escomptés de leur application. Cet objectif est atteint en mettant l'accent sur l'amélioration de la comparabilité des politiques et méthodes des organismes en matière d'information financière, qui est l'un des grands bénéfices attendus des

normes IPSAS. Certaines de ces activités menées dans le prolongement de l'adoption des normes ne vont pas sans difficulté.

73. La collaboration qui a cours entre le Groupe de travail et le Conseil des normes IPSAS est un facteur essentiel du maintien de la conformité avec les normes. Le Conseil continue d'actualiser les normes et de publier des directives pour répondre aux besoins des utilisateurs et à l'évolution des environnements, en sollicitant les observations du public avant que la dernière main soit mise à une norme. L'une des principales activités de l'équipe IPSAS consiste à suivre les travaux du Conseil et à formuler des avis sur les documents de ce dernier au nom du Groupe de travail des normes comptables. Guidée par le Groupe de travail, l'Équipe a participé aux réunions trimestrielles du Conseil et a tenu les membres du Groupe informés des nouvelles décisions et des projets à venir pour évaluer les risques encourus par le système des Nations Unies. Les projets actuels et futurs du Conseil dont l'effet sur le système peut être particulièrement sensible sont ceux qui concernent les contrats de location, les biens patrimoniaux, les instruments financiers, les produits d'opérations avec ou sans contrepartie directe et les charges liées à des opérations sans contrepartie directe.

74. En décembre 2014, le Réseau Finances et budget a approuvé le mandat révisé et le projet de budget de l'équipe de projet chargée des normes IPSAS à l'échelle du système pour la période 2016-2017. En vertu du mandat révisé, les activités de l'équipe de projet, dont les effectifs ont été encore réduits pour ne plus compter qu'un poste P-5, ont fait l'objet d'un regroupement en deux grandes catégories : a) aspects techniques; et b) facilitation et communication, afin de hiérarchiser les objectifs et de tenir compte du resserrement des travaux.

75. Le point focal pour l'application des normes IPSAS à l'échelle du système maintient son appui au Groupe de travail sous les formes suivantes : a) suivi actif des activités du Conseil des normes IPSAS et réunions d'information à l'intention du Groupe de travail au sujet des changements et des difficultés potentielles découlant des décisions et des projets du Conseil, coordination de l'information financière conforme aux normes IPSAS dans toute sa diversité, orientations et soutien dans les domaines identifiés par le Groupe de travail comme revêtant un intérêt particulier; et b) facilitation des réunions du Groupe de travail et appui aux activités des groupes de discussion thématiques et à la communication avec les comités de haut niveau et les auditeurs externes.

76. Parmi les tâches accomplies par l'équipe de projet en 2015 figurent un examen de la terminologie utilisée dans les états financiers conformes aux normes IPSAS des organisations du système des Nations Unies, pour faire en sorte qu'ils se prêtent davantage à des comparaisons, et un examen détaillé du cadre conceptuel que le Conseil a récemment publié et qui est susceptible d'avoir une incidence sur les normes IPSAS, tant les nouvelles que celles qui existent déjà.

77. En 2015, le Groupe de travail a confié à des groupes de discussion thématiques dirigés par ses membres les missions suivantes : a) élaborer des outils pour l'analyse de la durée d'utilité et de la dépréciation des immobilisations corporelles; b) passer en revue les prescriptions des nouvelles normes IPSAS 34 à 38 sur la comptabilisation des intérêts dans d'autres entités; et c) remédier aux problèmes d'information financière concernant les locaux communs et les soldes interinstitutions. Les groupes de discussion ont enregistré des progrès considérables et produit des résultats concrets dont le Groupe de travail fait un usage réel, tels que

des outils d'analyse des immobilisations corporelles et une plateforme électronique à l'intention des partenaires des organismes des Nations Unies. Certains de ces groupes thématiques ont poursuivi leurs activités en 2016. Par ailleurs, le Groupe de travail a ajouté de nouveaux thèmes au plan de travail établi pour 2016, parmi lesquels un examen de la durée d'utilité approuvée des immobilisations corporelles, l'harmonisation des méthodes comptables et des modes d'évaluation concernant l'assurance maladie après la cessation de service dans tout le système des Nations Unies, et la simplification de la comptabilité des charges imputables aux activités financées en commun.

IV. Rationalisation des procédures IPSAS

78. À la fin de 2014, l'ONU avait présenté des états financiers conformes aux normes IPSAS pour la totalité des 13 entités soumises à l'obligation d'information financière. Les états financiers de 2015 pour les opérations de maintien de la paix ont fait l'objet d'une opinion sans réserve; les audits des états financiers de 2015 qui n'ont pas trait au maintien de la paix sont toujours en cours, mais tout laisse à penser que les opinions des auditeurs seront également sans réserve. En outre, l'Organisation est maintenant en mesure de produire la troisième série d'états financiers conformes aux normes IPSAS pour les opérations de maintien de la paix au titre de l'exercice clos le 30 juin 2016. Cela témoigne du succès des activités que l'équipe IPSAS conduit actuellement aux fins de pérenniser les normes. Celle-ci, en tant qu'unité administrative distincte, sera dissoute le 31 décembre 2017. Toutefois, comme le Secrétaire général l'a souligné dans son septième rapport d'étape (A/69/367), on considère qu'après la phase postérieure à la mise en œuvre du projet IPSAS il faudra conserver au sein de l'Organisation une structure d'appui chargée de la durabilité de la mise en œuvre à long terme. À cette fin, une étude a été entreprise pour recenser les fonctions résiduelles de l'équipe IPSAS qui devraient être incorporées au fonctionnement permanent de l'institution afin de garantir la pérennité du respect des normes, notamment l'incorporation des procédures IPSAS aux activités quotidiennes de l'Organisation.

79. Comme suite à cet examen, il est proposé de créer, au sein du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, une structure d'appui chargée de pérenniser la conformité aux normes IPSAS. Cette structure prêterait main forte au Secrétariat de l'ONU et serait constituée des unités suivantes :

- a) Groupe des conventions comptables :
 - i) Le Groupe des conventions comptables mènera les échanges avec le Conseil des normes IPSAS, en suivant l'évolution et les modifications des normes IPSAS et notamment en contribuant activement à orienter cette évolution de manière à gérer les risques associés aux modifications découlant de la création ou de la révision de normes;
 - ii) Le Groupe assurera la gestion des Principes directeurs de l'ONU concernant l'application des normes IPSAS, en coordination avec les équipes des finances des bureaux hors Siège, par l'actualisation des politiques et des directives institutionnelles et l'apport de changements au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies en conformité avec les modifications des normes IPSAS;

iii) Le Groupe tiendra à jour le manuel de finance, qui mêle politiques IPSAS et processus Umoja, offrant un point de référence et un outil de formation pour ce qui se rapporte à l'enregistrement des transactions conformes aux normes IPSAS dans Umoja;

iv) Le Groupe prêtera son concours à la formation et au renforcement des connaissances dans le domaine de la comptabilité et de la gestion financière conformes aux normes IPSAS et appuiera le programme de professionnalisation visant à améliorer les compétences des équipes des finances;

b) Groupe de la coordination avec Umoja :

i) Le Groupe de la coordination avec Umoja sera chargé de la tenue du plan comptable utilisé dans Umoja et évaluera toutes les demandes de modification et de mise à jour du bloc de codage Umoja ayant une incidence sur la comptabilité générale et l'information financière;

ii) Le Groupe devra également accomplir des tâches administratives de routine concernant les moyens informatiques de planification et de regroupement des activités et contrôler la fiabilité du traitement des lots Umoja ayant une incidence sur la comptabilité générale et l'information financière, y compris en recherchant et corrigeant les entrées impropres produites par le traitement automatisé des lots. Sur le plan fonctionnel, il traitera des questions relatives aux interfaces, aux futurs déploiements du système et à la mise à niveau des logiciels;

iii) Le Groupe appuiera l'établissement de spécifications fonctionnelles pour toute modification du module Enterprise Central Component (ECC) dans Umoja, la veille technologique et la planification et le regroupement des activités ayant une incidence sur la comptabilité générale et l'information financière conformes aux normes IPSAS. Il effectuera des diagnostics pour vérifier que les modules d'Umoja, les grands livres et les grands livres auxiliaires sont toujours alignés les uns sur les autres dans l'intérêt de la comptabilité générale et de l'information financière. Il aidera à l'établissement de tableaux de bord et de rapports et à la communication de données analytiques pour l'analyse financière;

c) Groupe de la comptabilité des biens :

i) Le Groupe de la comptabilité des biens collaborera directement avec les spécialistes de la gestion de l'actif pour garantir, par l'intermédiaire d'Umoja et dans l'ensemble de l'Organisation, l'exactitude de la comptabilité générale et de l'information financière conformes aux normes IPSAS en ce qui concerne les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles et les stocks, dont les immobilisations en cours; ses activités porteront à la fois sur les opérations de maintien de la paix et sur les autres opérations;

ii) Le Groupe travaillera directement avec les spécialistes de la gestion de l'actif à renforcer les processus opérationnels qui soutiennent la comptabilité des biens conforme aux normes IPSAS, en collaborant avec les administrateurs de biens afin de réévaluer régulièrement la durée d'utilité des biens, les seuils de reconnaissance, les coûts standard et d'autres politiques opérationnelles qui ont une incidence sur le respect des normes IPSAS;

iii) Le Groupe prêtera son concours à la formation et au renforcement des connaissances dans le domaine de la comptabilité des biens conforme aux normes IPSAS dans Umoja;

d) Groupe de la mise aux normes et du suivi :

i) Le Groupe de la mise aux normes et du suivi sera chargé d'offrir une assurance raisonnable quant à la fiabilité des données qui alimentent les états financiers des entités publiantes et les bases intégrées à Umoja qui servent à l'analyse financière et à la prise de décisions;

ii) Le Groupe prendra part à des activités visant à renforcer les dispositifs de contrôle interne appliqués à la comptabilité générale et à l'information financière et les contrôles exercés sur les activités opérationnelles ayant une incidence sur l'information financière; il surveillera les transactions effectuées dans Umoja, à la recherche d'indices d'erreur ou d'irrégularité, et prendra des mesures correctives. Il appuiera la gestion du cadre envisagé pour l'état qu'il est prévu de publier sur la mise en place d'un dispositif de contrôle interne;

iii) Le Groupe concourra à la gestion de la répartition des rôles et de l'accès des utilisateurs d'Umoja, en prenant en considération la séparation des tâches et la délégation de pouvoir, ainsi qu'à la mise en place et au renforcement des flux de travail appropriés dans le système.

80. Cette structure serait composée de personnel financé par les ressources actuellement approuvées : les postes inscrits au budget ordinaire actuellement affectés au projet IPSAS (trois postes) et quatre postes transférés de l'effectif existant du Service de l'information financière de la Division de la comptabilité. En outre, trois postes (deux P-4 et un P-3) seront demandés au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'année 2017-2018. Cette structure garantirait la pérennité à long terme de la conformité aux normes IPSAS dans l'ensemble du Secrétariat et favoriserait l'utilisation d'informations découlant de ces normes aux fins d'une meilleure gestion de l'Organisation.

V. Points sur lesquels l'Assemblée générale est appelée à se prononcer

81. L'Assemblée générale est invitée à prendre note du présent rapport, notamment du plan visant à pérenniser le respect des normes IPSAS et des modalités d'intégration des procédures IPSAS aux activités courantes de l'Organisation.